

Département Politique Suisse

Division des Affaires étrangères

B 14/211/ P 21/2 - 111 My

Prière de rappeler ce numéro dans la réponse.

*344*  
*de la démission de*  
*Benjamin des*  
*die*  
*herberus*  
*l'emp*

A U C O N S E I L F E D E R A L

V o r a r l b e r g .

*24/11/1915*  
*C.*

Le Département Politique a l'honneur d'adresser au Conseil fédéral, sur la question du rattachement du Vorarlberg à la Suisse, le rapport suivant:

Le 17 août, M.M. Neubner et Pirker, délégués du Vorarlberg, envoyèrent de Berne au Président de la Conférence, un télégramme demandant leur admission à Paris pour exposer le droit de libre disposition du Vorarlberg. Ils demandèrent en même temps à l'Ambassade de France le visa de leurs passeports, qui ne fut jamais accordé.- Le Département Politique se borna à recommander à l'Ambassade de France la requête de ces Messieurs, et à se renseigner verbalement sur le résultat de leur démarche. Les délégués ont renouvelé leur démarche par de nombreux télégrammes à la Conférence et aux Puissances sans aucun appui officiel de la part de la Suisse.

La délégation britannique présenta en même temps au Conseil suprême un projet de résolution tendant à examiner s'il était désirable de faire droit aux demandes présentées par le Vorarlberg en vue d'entrer dans la Confédération suisse. Le Département Politique n'ayant pas pris position officielle et n'ayant pas été autorisé à charger la Légation à Paris d'appuyer les démarches du Vorarlberg, ne fut pas informé de cette démarche anglaise, pas plus que des événements qui suivirent.



Le 23 août, le Comité central territorial fit au Conseil supérieur la proposition suivante: "En présence des manifestations du Vorarlberg: la République autrichienne, au cas où la Suisse elle-même déclarerait formellement qu'elle accepte un tel rattachement, s'engage à reconnaître la décision du Conseil de la Ligue des Nations devant laquelle le cas devrait être porté".

Grâce à un journaliste, le Département Politique obtint cette information et en donna connaissance au Conseil fédéral, qui le chargea de répéter une fois de plus à Paris qu'il n'avait pas pris de position officielle.

Le 26 août, la délégation autrichienne adressa une note à Mr. Dutasta, pour le prier d'attirer l'attention de Mr. Clémenceau sur le fait que les sieurs Neubner et Pirker n'étaient pas originaires du Vorarlberg, n'étaient nullement au courant des aspirations du public et n'avaient aucun titre pour représenter cette région.

Le 29 août, la proposition du Comité central territorial fut discutée par le Conseil suprême, qui décida qu'aucune mesure ne serait prise en ce qui concerne la réunion du Vorarlberg à la Suisse. De source française, on fit remarquer que l'on ne se trouvait vis-à-vis d'aucune démarche officielle de la Suisse. D'une autre source française, on déclara que les deux plébiscites n'étaient que des manifestations officieuses (ce qui est inexact). Le représentant de l'Italie proposa alors l'organisation d'un plébiscite régulier. Mais le représentant de la France préféra ne rien faire, craignant l'augmentation du contingent alémanique en Suisse, et le représentant de la Grande-Bretagne fut du même avis. D'une troisième source française, on rappela la note de la délégation autrichienne, en relevant le fait que les Autrichiens, auxquels on soumettait déjà des conditions très dures, pourraient être offensés (!) de ce qu'on n'ait pas tenu compte de leur note, ce qui pourrait provoquer des complications et un retard sérieux pour la signature du Traité de Paix. Le même Français termina en ajoutant qu'un jour cette question du

- 3 -

Vorarlberg pourrait être soumise à la Ligue des Nations (cela figure au procès-verbal) et la Conférence ayant acquiescé, on en resta là.

Ces renseignements ne peuvent être mis en doute, puisqu'ils proviennent de notre Ministre en France, qui a eu connaissance du procès-verbal de la séance.

D'autre part, les journaux italiens d'une part, et Mr. Sforza sous-secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères à Rome de l'autre, avaient déclaré que c'était sur l'initiative de l'Italie que la question du Vorarlberg avait été écartée. Il y a là une certaine incertitude et une contradiction qui ne s'explique pas. Mais M. Tittoni a fait savoir, de la manière la plus positive, à Berne, à Paris et à Rome qu'il ne s'était jamais opposé à la réunion du Vorarlberg à la Suisse, de sorte que l'on peut admettre que les communications de M. Sforza et de la presse italienne reposent sur une confusion.

Il résulte de ce qui précède que le principal facteur qui a provoqué la décision négative du Conseil des Cinq est le refus du Conseil fédéral de prendre position dans la question. Le Département Politique ne peut qu'exprimer une fois de plus son regret de cette attitude négative.

Il rappelle que, le 2 avril déjà, M. Calonder avait expressément demandé au Conseil fédéral d'accepter la proposition suivante: le Conseil fédéral examinerait avec bienveillance une démarche du Gouvernement du Vorarlberg tendant à son admission dans la Confédération, si cette demande se basait sur la grande majorité du peuple du Vorarlberg et il tran smettrait, le cas échéant, ce voeu à la Conférence de Paris.

Le 8 avril, M. Calonder exposa verbalement "que le Conseil fédéral ne devait pas s'exposer, vis-à-vis de l'opinion publique et devant l'histoire, au reproche de n'avoir

pas su prendre position, en temps utile, dans la question du Vorarlberg".

Le 29 avril, le Département Politique précisa son point de vue dans un rapport détaillé, dans lequel il exposa "les raisons qui l'engageaient à préconiser l'incorporation du Vorarlberg".

Le 7 août, en présence de l'extrême urgence de la situation, le Département demanda que la Légation de Suisse en France fût chargée de faire savoir aux Puissances que la Suisse attacherait du prix à voir insérer dans le texte du Traité de Paix, la mention que le droit de libre disposition du Vorarlberg est reconnu et que cette région est autorisée à se rattacher à la Suisse au cas où le peuple suisse et son Gouvernement le désireraient.

Le Département insistait avec la dernière énergie, dans un long rapport détaillé, sur "l'extrême gravité qu'il y aurait à laisser traîner la question qui, loin de se simplifier par l'attente, se compliquerait extraordinairement". Le Département ajoutait: "Si le Conseil fédéral n'a pas planté dès aujourd'hui les jalons nécessaires en provoquant la reconnaissance expresse par l'Autriche et les Puissances de l'Entente du droit de libre disposition du Vorarlberg, il se trouvera alors dans une situation inextricable et regrettera amèrement de ne pas avoir tiré le parti voulu des avantages que lui confère la situation actuelle".

Toutes ces propositions du Département Politique sont restées sans réponse. Le fait que le Conseil fédéral n'a pas transmis le résultat du plébiscite des Vorarlbergeois à Paris et le fait qu'il n'a jamais autorisé le Département Politique à déclarer officiellement à la Conférence qu'il s'intéressait à la question ont eu pour résultat de permettre à la Conférence de Paris de faire, légitimement, état du

désintéressement de la Suisse, et de déclarer qu'il n'y avait pas lieu de tenir compte du plébiscite du Vorarlberg, dont le Gouvernement Suisse n'a pas tenu compte non plus.

L'opposition de l'Autriche n'a joué dans toute cette affaire, qu'un rôle tout-à-fait secondaire. M. Renner, en présence de l'attitude du Gouvernement Suisse, n'avait pas à se gêner: il lui a suffi d'une petite note à la Conférence pour sacrifier d'un trait de plume les aspirations des Vorarlbergeois qui n'avaient personne pour les défendre.

Le Conseil fédéral se trouve maintenant dans la situation que le Département Politique prévoyait dans son rapport du 7 août. Au Vorarlberg comme en Suisse, l'idée du rattachement persiste; elle sera seulement infiniment plus difficile à réaliser, et le Conseil fédéral aura, dans cette affaire, à résoudre des problèmes compliqués qui auraient pu être facilement évités. Il est probable que l'on cherchera tout d'abord une solution économique provisoire, qui aurait été très facile à créer avec l'assentiment théorique préalable des Puissances et de l'Autriche, mais qui se heurtera à mille difficultés, maintenant que le Vorarlberg est officiellement envisagé comme une Province autrichienne.

Le Département, pour les raisons politiques qu'il a souvent énumérées, continuera à suivre la question de près. Il se réserve d'adresser ultérieurement au Conseil fédéral des rapports à cet égard.

\* \* \*

\*

Berne, 10 Septembre 1919.